



CA Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.) (Siren : 244500203)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Montargis
Arrondissement	Montargis
Département	Loiret
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/12/2001
Date d'effet	01/01/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-Pierre DOOR

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 rue du Faubourg de la Chaussée
Numéro et libellé dans la voie	BP 317
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	45203 MONTARGIS Cedex
Téléphone	02 38 95 02 02
Fax	02 38 95 02 29
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	63 125
-----------------------------	--------

Densité moyenne 272,03

Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
45	Amilly (214500043)	12 471
45	Cepoy (214500613)	2 425
45	Châlette-sur-Loing (214500688)	13 400
45	Chevillon-sur-Huillard (214500928)	1 370
45	Conflans-sur-Loing (214501025)	384
45	Corquilleroy (214501041)	2 808
45	Lombreuil (214501850)	316
45	Montargis (214502080)	15 346
45	Mormant-sur-Vernisson (214502163)	115
45	Pannes (214502478)	3 611
45	Paucourt (214502494)	937
45	Saint-Maurice-sur-Fessard (214502932)	1 228
45	Solterre (214503120)	512
45	Villemandeur (214503385)	7 008
45	Vimory (214503450)	1 194

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 35

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Production, transport et stockage de l'eau potable.</i>
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Qualité de l'air
- Autres actions environnementales <i>Lutte contre la prolifération des chats errants. Service d'enlèvement des véhicules abandonnés reconnus épaves.</i>
Sanitaires et social
- Activités sanitaires <i>Institut médico-éducatif (investissement). Office des retraités et personnes âgées.</i>
Politique de la ville
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale <i>Participation financière à la Mission Locale compétente en matière d'accompagnement social. Définition de la politique globale d'intervention dans le cadre du contrat de ville. Négociation, mise en oeuvre, suivi et évaluation du contrat de ville (Amilly, Châlette et Montargis). Pilotage de la maîtrise d'oeuvre urbaine (Mous). P.L.I.E.</i>

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance <i>Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Opérations ville vie vacances.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Zones communautaires: - ZI et KM110 à Amilly - Hutchinson, Bords du Canal, Grande Prairie, St-Gobain et Château Blanc à Châlette - Le Bigot à Corquilleroy - Le Tourneau à Pannes - La Baraudière et Chantemerle à Villemandeur.</i>
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Mise en oeuvre ou participation à des projets ou actions économiques concernant plusieurs communes de l'agglomération ou présentant un intérêt économique à l'échelle de l'agglomération : promotion économique de l'agglomération; prospection; aide à la création d'entreprises; actions de développement touristique; études techniques, juridiques, financières des projets de développement économique; observatoire économique; charte d'orientation et de développement commercial; actions d'aides économiques en faveur de l'implantation ou du transfert des entreprises sur l'agglomération en partenariat avec le CG45 ou le Conseil Régional.</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs <i>Equipements culturels et sportifs : l'équipement doit permettre l'organisation de manifestations de niveau intercommunal, départemental, régional ou national; il doit être, par ses dimensions et ses caractéristiques, unique dans l'agglomération et complémentaire par rapport à d'éventuels équipements communaux dans le même secteur; il doit être ouvert à tous les habitants de l'agglomération dans les mêmes conditions. Sont communautaires : salle du Tivoli; musée Girodet; médiathèque tête de réseau; médiathèques relais et points lectures (investissement); Maison de la Forêt.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Action en faveur de la lutte contre l'illétrisme. Politique culturelle d'intérêt communautaire: réseau de lecture publique de l'agglomération; mise en oeuvre du contrat ville-lecture; salon du livre; soutien financier et logistique aux associations oeuvrant dans le domaine culturel et dont l'action revêt une dimension d'agglomération; gestion des manifestations dont l'ampleur et les objectifs dépassent le cadre communal.</i>
- Activités sportives <i>Politique sportive d'intérêt communautaire: appui au mouvement sportif lié aux sports d'impact communautaire; appui au sport scolaire dans les collèges et lycées.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Sont communautaires: les opérations présentant un enjeu, une attractivité et un rayonnement à l'échelle de l'agglomération notamment dans les domaines économiques du logement et des équipements publics; et les opérations de recomposition du tissu urbain dans la mesure où ces espaces sont repris dans des dispositifs contractuels de type "politique de la ville" ou "contrat d'agglomération".</i>
- Constitution de réserves foncières
- Organisation des transports urbains
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- Etudes et programmation
Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Voirie communautaire: - voies existantes communales reconnues districales (sauf celles du domaine privé de l'ONF) sous réserve de classement ultérieur par le PDU, assurant une liaison entre 2 ou plusieurs communes de l'agglomération ou entre des voies nationales ou départementales supportant un trafic important; - voies existantes ou à créer des zones communautaires; - voies existantes communales classées communautaires par le DPU; - pistes cyclables existantes reconnues communautaires ou implantées sur des voies communautaires; - voies à créer correspondant à des axes structurants pour la circulation dans l'agglomération, notamment celles des transports en commun; - voies à créer pour assurer la desserte d'un équipement communautaire ou d'un pôle générateur de mouvement dans l'agglomération; - voies à créer pour respecter les préconisations du DPU; - voies existantes et à créer pour assurer des liaisons intercommunales qui supporteront un trafic supérieur à la seule circulation entre les communes concernées. La voirie communautaire comprend: chaussées, trottoirs et accotements; pistes cyclables; signalisation verticale de jalonnement; signalisation horizontale; ouvrages d'art de franchissement supportant les voies communautaires. Délibération du 06/11/2003 du conseil de communauté.

- Parcs de stationnement

Parc de stationnement derrière la gare de Montargis constituant le Pôle multimodal. Parcs de stationnement proposés par le PDU.

Développement touristique

- Tourisme

Politique de développement touristique d'intérêt communautaire: accueil et développement des équipements touristiques à l'échelle intercommunale; engagement ou participation à des études visant à l'adaptation de l'offre aux besoins de la clientèle touristique; élaboration de schémas généraux de développement et de valorisation des produits touristiques; intervention dans la mise en place ou l'expérimentation de produits ou équipements touristiques nouveaux concernant plusieurs communes de l'agglomération; prise en charge, par création ou transfert, après accord du conseil communautaire, d'équipements structurants (ex: campings) dont le rayonnement touristique ou la capacité d'attraction dépassent la seule commune d'implantation; adhésion directe ou indirecte aux organismes promouvant le territoire montargois au moyen notamment de guides touristiques; mise en oeuvre de la politique touristique de l'agglomération avec possibilité de la déléguer à des organismes extérieurs. Office de tourisme de l'agglomération. Campings de Cepoy et de Montargis.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

Etudes générales sur l'habitat social sur tout ou partie de l'agglomération. Participation à des organismes oeuvrant pour l'accès au logement après accord du conseil communautaire. Animation de la conférence intercommunale du logement. Participation au schéma général d'implantation d'établissements pour personnes âgées.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

Acquisition des terrains, construction, entretien et gestion des aires de stationnement des gens du voyage. Participation au Fonds unifié logement. Participation au schéma général d'implantation d'établissements pour personnes âgées dépendantes.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Participation à la réalisation de logements sociaux dans les quartiers bénéficiaires de la politique de la ville et dans le cadre du contrat d'agglomération, par la mise à disposition du foncier quand l'équilibre financier de l'opération le nécessite.

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

Autres

- Autres

Comité des oeuvres sociales. Défense incendie. Possibilité de conclure des conventions financières avec toutes autres collectivités territoriales ou EPCI ou l'Etat dans le cas d'opération d'intérêt commun. Possibilité de se voir confier une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la gestion de tout projet ou programme présentant un intérêt communal ou intercommunal. Soutien aux actions de formation

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
45	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU SCOT DU MONTARGOIS EN GATINAIS (200029668)	SM fermé	113 050
45	SYND MIXTE ARBORIA L'entreprise agit (254502800)	SM fermé	59 812
45	SMIRTOM de la région de Montargis (254502164)	SM fermé	85 603
45	Syndicat Mixte de la Vallée du Loing (200044451)	SM fermé	162 948
45	Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable de la région de Montcresson (254501083)	SM fermé	2 229
45	Synd mixte intercommunal d'alimentation en eau potable d'Oussoy en Gâtinais (254501349)	SM fermé	2 628
45	SYND MIXTE pour le CFA EST LOIRET (254502461)	SM fermé	117 488
45	SYND Mixte eaux St Maurice sur Fessard / Villemoutiers / Chevillon sur Huillard (254501745)	SM fermé	3 792

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)